

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 47 (1974)
Heft: 8

Artikel: Introduction à la notion de quartier
Autor: Amiquet, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Introduction à la notion de quartier

Intervention de Jacques Amiguet à la table ronde de l'assemblée annuelle de l'USAL 1974, section romande.

21

nuisances ne sont pas également réparties sur le territoire urbain et qu'elles sont subies beaucoup plus durement par les catégories sociales les plus démunies.

– Le logement qui, en milieu urbain, fait problème depuis les débuts de la Révolution industrielle, exprime lui aussi les inégalités du système urbain.

– L'émergence de la région urbaine n'est pas accompagnée d'une institution politique démocratique correspondante, d'où le développement social, économique et culturel qui est entre les mains d'agents privés et/ou publics: Etat, grandes entreprises, grandes communes, associations diverses, etc. Ils gèrent la région en fonction de critères de rationalité, d'efficacité, de consolidation de leur pouvoir et prestige. Sous le couvert de la technicité des problèmes à résoudre, ils instaurent un style politique non démocratique.

Les équipements, qu'ils soient spécifiques au quartier ou à la région urbaine, suivent les mêmes processus de ségrégation sociale, de spécialisation fonctionnelle du sol, de développement inégal et dépendant. Au lieu de contrer les comportements et les attitudes de passivité, d'apathie, d'irresponsabilité, de dépendance que l'organisation du travail a engendrés, ils les prolongent. Ajoutons finalement, que ce soit aux Etats-Unis, en France ou en Suisse, que presque tous les travaux montrent un «dérapage» des intentions qui ont justifié la mise en place de la plupart de ces équipements collectifs. Ainsi, quand ils étaient conçus pour les plus défavorisés, on constate assez rapidement une diversification sociale, menant au rejet des premiers. Quand ces équipements se voulaient ouverts à tous, l'élimination des plus déshérités se fait dès le départ. Comme le dit B. de Jouvenel, dans une société inégalitaire, les actions visant l'établissement d'une égalité formelle d'accès, ne font le plus souvent que redoubler les inégalités.

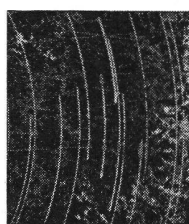
Michel Bassand

La notion même de quartier a-t-elle encore un sens, comment cette notion change-t-elle au cours du temps, à quelles nécessités correspondent les équipements de quartier, en particulier les équipements socio-culturels? C'est ce que je vais essayer d'examiner en m'appuyant sur un cas concret, celui de la ville de Lausanne, et en partant de déclarations d'élus politiques.

Le 4 octobre 1963, la Municipalité, en réponse à une motion de M. Robert Vincent, conseiller communal, fait le point sur les quartiers et leurs équipements, et essaie d'en donner une définition. Elle mentionne d'abord le plan d'extension de 1942, qu'elle décrit comme un plan géométrique seulement, indifférent aux conditions de vie des ensembles qu'il définit:

«Ainsi sont nés, par génération spontanée, des quartiers nouveaux, juxtaposition ici de villas, là des «trois étages sur rez» de la zone périphérique. Ailleurs, entassement de locatifs dans l'ordre non contigu, mal séparés par des jardins étriés et des courettes noyées d'ombre. Des quartiers, construits généralement le long des routes sortant de la ville, ou implantés sur les carrefours, étaient, sans souci de tranquillité ni de sécurité, traversés par les artères de grand passage. Ces quartiers inorganisés, amorphes, étaient sans caractère et sans vie; de véritables cités-dortoirs où l'on alignait et entassait les logements pour faire nombre à tout prix.»

Il est rare d'entendre, de la part d'une municipalité, un tel aveu des conséquences de sa propre politique; si c'est du nombre à tout prix qu'il fallait faire, sans considérations d'ordre social, c'est bien que l'on cherchait à satisfaire en premier lieu les intérêts économiques des industriels en expansion, à la recherche d'abondants réservoirs de main-d'œuvre, et des propriétaires fonciers, bourgeois des villes, cherchant à rentabiliser leurs terrains. Propriétaires, industriels et politiciens (qui étaient souvent réunis dans une même personne), en attirant dans les centres un grand nombre d'habitants, nécessaire à leurs petites affaires, font multiplier par dix la population



**Les parois en briques silico-calcaires vous protègent
du bruit**

SA **HUNZIKER** + CIE

Fabriques de briques silico-calcaires
à Brougg,
Olten et Pfäffikon SZ



Nous sommes à votre disposition :

nous vous ouvrons et fermons
cette porte 146'000 fois par an.



Portes-accordéon
Portes coulissantes accordéon
Portes coulissantes

Entraînements et commandes
de portes

Paroi pliante et coulissante
Brevet bator

bator

3360 Herzogenbuchsee
Téléphone 021 / 95 80 69

Bureau de vente Suisse romande
J. P. Bovey
1522 Lucens

de Lausanne entre 1860 et 1960. Et c'est à ce moment-là seulement que la Municipalité, qui avait appuyé à fond cette expansion désordonnée, s'inquiète de la vie sociale dans les quartiers.

Quelles en sont les raisons? Dans sa réponse à M. Vincent, la Municipalité en donne quelques éléments:

«Surtout le quartier, par sa dimension, par son ordonnance et par ses établissements collectifs, doit être une unité de vie communautaire organisée autour de son centre social (église, école, centre de loisirs), sportif, commercial, artisanal, voire industriel, selon la vocation des lieux.»

On se réfère à l'idée moyenâgeuse de quartier, où les activités de production (artisanat), de consommation (commerces) et spirituelles (églises) étaient intimement liées et entremêlées, alors que l'apport dans nos anciens bourgs d'une population rurale déracinée, dix fois supérieure à la population antérieure, la séparation et la concentration des activités productives, l'éclatement idéologique dû à l'apparition de nouvelles classes sociales, la spécialisation et l'aliénation des activités de résidence et de loisirs, ont peut-être détruit les conditions d'existence des communautés de quartiers. Le développement industriel du début du XIX^e siècle, en séparant la production des autres activités comme le logement et la vie sociale, a transformé les lieux d'habitat en territoires destinés non pas à la vie en général, mais à un certain nombre d'activités partielles comme dormir ou manger. De même il faisait apparaître de nouvelles classes productrices exploitées antagonistes des classes maîtresses de cette production. Tant que ces dualités écrasantes, liées au système de production, n'auront pas été anéanties, il sera vain de parler de communauté.

Cette préoccupation soudaine des quartiers de la part de nos autorités devient un appel impératif en 1971 dans le projet de Monnier:

«Quelles que soient les zones urbaines envisagées... un fait est certain: il s'agit de réanimer la vie et la conscience communautaire.»

Ces nostalgies moyenâgeuses cachent mal que les pouvoirs en place (qu'ils soient politiques, idéologiques ou économiques) regrettent cette époque où les différences entre classes sociales étaient «naturelles», faisaient partie de «l'ordre universel». Cette tentative de renforcement idéologique à travers le contrôle des quartiers ne cherche évidemment qu'à maintenir ce type d'interprétation. L'action communautaire, en essayant de mettre en place «une communauté de relations primaires redonnant à chacun le sentiment du «nous» (*Habitation* N° 4/73), tient de la même idée et tente d'abolir toute prise de conscience des véritables luttes.

Centres de loisirs

Quant au problème des centres de loisirs, la Municipalité met en avant la nécessité de «la parfaite neutralité politique et religieuse de ces équipements tout en affirmant, quelques lignes plus bas, que les centres «offrent un large terrain d'action à l'initiative des paroisses, des unions chrétiennes, du scoutisme ou d'autres associations d'intérêt public». (*R. P.* N° 140, nov. 1963.). On sous-entend évidemment que les associations d'intérêt public ne sont que celles qui défendent le pouvoir en place.

M. A. Mauriand, délégué de la Municipalité aux centres de loisirs, fait des déclarations semblables lorsqu'il oppose le centre du Cazard, géré par les Unions chrétiennes de jeunes gens, au centre de l'Union syndicale lausannoise ou à celui de Bellevaux qui a accueilli des groupes extra-parlementaires; il met en garde ces deux derniers centres et brandit le spectre de la politisation qu'il définit comme «la mainmise par un certain courant d'opinion, et toujours le même, sur un centre de loisirs pour en faire sa plate-forme».

«La Municipalité admet qu'un centre doit être ouvert à tous, mais elle «déconseille chaleureusement» aux centres de laisser s'introduire certains mouvements.» Les politiciens se fâcheront un beau jour, et il se passera ce qu'il s'est passé dans de nombreuses villes de France (sous-entendu fermeture des centres et limogeage des animateurs). 24 H., 16-20 avril 1974. A quoi donc sert un centre de loisirs? La Municipalité dans le RP. N° 140 le définissait ainsi:

«Quant aux adolescents, auxquels le Centre de loisirs est ouvert le soir, ils doivent y trouver un peu ce qu'ils vont chercher dans les bars à café: de la musique moderne, la possibilité de consommer (alcool exclu), parfois de danser; ils désirent y jouir d'une certaine liberté d'expression. Le fait de leur donner satisfaction sur ces points relève de la «technique de l'accueil» et facilite ensuite une influence en profondeur. Une fois à l'aise dans la maison qu'ils considéreront bientôt comme la leur, et intégrés dans une équipe, ils s'intéresseront, selon leur tempérament, leurs goûts et leurs capacités, à des activités plus différenciées et plus constructives.»

La politique de nos autorités apparaît donc comme une manipulation qui tenterait de détourner les contradictions et aspirations légitimes des adolescents vers les sacro-saintes valeurs de la culture dominante ou de garder, comme disait M. Mauriand, la «mainmise d'un certain courant d'opinion, et toujours le même, sur les centres de loisirs pour en faire ses plates-formes». La liberté d'expression dans les centres de loisirs n'est donc, pour eux, qu'une tactique destinée à se donner les moyens d'une «influence en profondeur», c'est-à-dire d'un détournement vers des «activités plus constructives» qu'il faut entendre comme «neutre politiquement et idéologiquement».

Conditions de l'animation de quartier

Si le pouvoir établi a l'intention de revivifier les quartiers, ce n'est que dans le cadre d'une stratégie, où il se sert des vieux découpages historiques de la ville comme moyens de domination et de contrôle sur les populations, dans lequel il s'agit d'éviter ou de camoufler les conséquences d'un développement urbain dont le moteur est la logique du développement capitaliste.

Mais nous savons que toute tentative de «participation» dans un quartier, ou plutôt d'un quartier à la prise des décisions, qui ne se fonderait pas sur la reconnaissance de ces clivages fondamentaux (que sont les clivages de classes sociales et les intérêts de ces classes) ne peut aboutir qu'à l'échec; c'est-à-dire à la constatation que les gens ne sont pas intéressés à participer à la vie civique, et que seuls les notables du quartier (commerçants, agents de police à la retraite, élus municipaux, sans compter les industriels, petits propriétaires et technocrates) accepteront cette forme de participation, puisqu'elle



Pied en tube télescopique,
pliant, léger, stable,
facile à transporter

N° 2740/2 Chevalet de conférence,
format de la planche
68×100 cm Fr. 215.—

N° 864/1 * Bloc spécial, 68×97 cm,
25 feuilles de papier blanc Fr. 22.—

N° 864/2 * Bloc spécial, 68×97 cm,
25 feuilles de papier blanc,
quadrillées à 5 cm Fr. 28.—

* Bloc spécial, également
pour N° 2740/3 «Universal»

INSTALLATIONS À DESSINER
MATÉRIEL POUR BUREAUX TECHNIQUES ET
DE REPRODUCTION
BEAUX-ARTS ET ARTS GRAPHIQUES

Racher

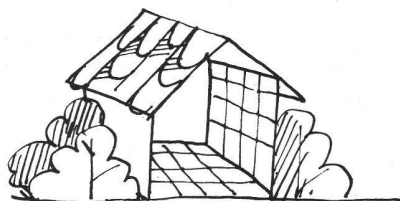
RACHER & Cie S. A. — Rue Dancet 31
Case postale 189 — 1211 Genève 4
Téléphone (022) 20 40 00

assure la continuation de leur rôle de «courroie de transmission» du pouvoir. Donc ce n'est rien d'autre qu'une participation des instruments du pouvoir à ce même pouvoir, il y a identité d'intérêts. Et cette confusion ne pourrait être que de l'idéalisme naïf, si elle ne faisait pas partie de la stratégie des classes dominantes pour maintenir leurs privilèges.

Dans un quartier de Turin, habité par des ouvriers de la Fiat, il n'y a aucun équipement collectif. Après s'être concertés, les habitants décident de retenir une partie de leur loyer qu'ils déposent sur un compte destiné à se payer eux-mêmes les équipements qu'ils choisiront et géreront.

Dans le quartier sous-gare à Lausanne, les habitants, prenant conscience des transformations qui menacent le quartier, manifestent publiquement leur opposition, et amènent certains propriétaires à renoncer, au moins temporairement, à leurs projets.

Il faudrait parler de nombreux autres exemples, ne serait-ce que ceux des quartiers de Boisy, Entre-Bois, quartier de la piscine à Renens, hôtel-tour d'Ouchy, pour ce qui est de la région lausannoise. Peut-être que l'assemblée ici présente aura des éléments à rapporter concernant ces expériences ou des expériences analogues.



S'informer — première obligation pour le maître d'oeuvre.

Nous vous présentons dans notre centre d'information la riche collection Villeroy & Boch: les carreaux de céramique et les éléments sanitaires fabriqués en Suisse et dans toute l'Europe par les usines Villeroy & Boch.

Pour se sentir à l'aise dans une cave, dans une salle de bains ou encore dans un restaurant, il faut en sélectionner judicieusement la céramique. N'hésitez pas à visiter à cet effet notre exposition — vous ne le regretterez pas! Car de nombreux exemples vous montreront combien la céramique peut être pratique et à quel point elle peut créer une ambiance de bien-être.

Entrez, regardez, prenez des notes, choisissez ou faites-vous conseiller par notre personnel compétent.



VILLEROY & BOCH

Villeroy & Boch, S.à r.l., Bâle, St-Johanns-Vorstadt 70
ouvert: mardi-vendredi 9-12 h/13.30-17.30 h
samedi 8-12 h, lundi fermé

CHAUFFAGES TOUS SYSTÈMES

Lausanne

Av. Tissot 2
Tél. (021) 23 32 95



BRAUCHLI SA

Tavelli & Bruno S.A. Nyon

Tél. (022) 61 11 01

Produits
métallurgiques

Appareils
sanitaires

GENÈVE

Tél. (022) 20 35 55

LAUSANNE

Tél. (021) 25 01 25

PONT-DE-LA-MORGE/SION

Tél. (027) 8 16 06